





1 week-end prolonge (3 nuits)	420,00€
1 semaine (7 nuits)	650,00€
2 nuits hors week-end	230,00€
3 nuits hors week-end	320,00€

Le reste de l'année une remise de 10% est applicable.

En cas de location assurée directement par l'Association des Archers du Confolentais, la commune reversera 15% du montant de la location. L'ensemble des reversions sera effectué en fin d'année.

**Les suppléments**

Supplément Chauffage :	20,00€ par nuit
Supplément draps :	7,00€ par lit (Tarif blanchisserie)
Supplément animal :	3,00€ par animal et par nuit
Supplément ménage de départ :	60,00€

**Entretien du Gîte :**

Le nettoyage est à la charge des locataires pendant la période de location et doit être effectué à la remise des clefs.

Pour ceux qui ne souhaitent pas réaliser cette tâche lors de leur départ, un forfait de 60,00€ sera facturé.

**Dépôt de garantie :**

Un chèque de caution de 400,00€ sera demandé à l'arrivée et restitué sous 15 jours, déduction faite des détériorations éventuelles.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve les tarifs proposés pour la location du gîte du presbytère ci-dessus précisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour extrait Conforme,

En Mairie, le 19 septembre 2016  
Jean-Noël DUPRE

Maire de Confolens

